

MOBILITÉS ACTIVES, PARTAGÉES OU INCLUSIVES ?

Ayant l'ambition de s'adresser à tous les types de transports devenus moyens de mobilité, le projet de loi d'orientation énonce trois familles bien distinctes recevant chacune une précision spécifique. Ainsi, on entendra par :

- mobilités actives, les moyens de locomotion sans apport d'énergie autre qu'humaine tels que la marche, le vélo, la trottinette... ;
- mobilités partagées, les différents véhicules mis à la disposition du public en libre-service ;
- mobilités inclusives, les modes de transports mettant un véhicule ou un chauffeur à la disposition de certaines catégories sociales telles que les chômeurs, les personnes âgées ou handicapées.

LES CINQ PRIORITÉS DE L'ÉTAT EN MATIÈRE D'INFRASTRUCTURES

- L'entretien et la modernisation des réseaux nationaux routiers, ferroviaires et fluviaux existants.
- La résorption de la saturation des grands nœuds ferroviaires afin de doubler la part modale du transport ferroviaire dans les grands pôles urbains.
- Le désenclavement routier des villes moyennes et des régions rurales par des aménagements des itinéraires existants.
- Le développement de l'usage des mobilités les moins polluantes et partagées au quotidien afin de renforcer la dynamique de développement des transports en commun, les solutions de mobilité quotidienne alternatives à la voiture individuelle et les mobilités actives au bénéfice de l'environnement, de la santé et de la compétitivité.
- Le soutien à une politique de transport des marchandises ambitieuse, et notamment le renforcement de l'accessibilité des ports et des grands itinéraires internationaux ferroviaires et fluviaux.

enfin, la régénération de la ligne Paris-Clermont-Ferrand pour un montant de 760 millions d'euros avec renouvellement complet du matériel roulant. La liaison Orléans-Clermont-Lyon reste a priori dans les limbes. En matière routière, le rapport comprend l'achèvement de la mise en 2x2 voies de la Route Centre Europe Atlantique (RCEA) sur la section Saône-et-Loire (mais à compter de 2023 seulement, une première tranche étant en cours d'achèvement) et le tronçon Allier (avec mise en péage dans le cadre d'une concession autoroutière).

La refonte du système de liaison rail-route entre Lyon et Saint-Étienne sera mise à l'étude en remplacement du projet contesté d'autoroute A45, en vue d'un projet alternatif basé sur l'intermodalité, le covoiturage et les mobilités douces auxquels seront réservés les crédits qui lui étaient initialement affectés.

Au total, en dépit de la volonté affichée de donner un nouvel élan aux montants investis, l'accessibilité et la desserte des massifs n'apparaissent pas comme une grande priorité dans les investissements annoncés. De leur côté, les comités de massif semblent plus enclins à orienter leurs réflexions sur les perspectives de développement des modes de transports alternatifs.

VIE DE L'ANEM

LES DATES

6 mars

Groupe de travail de l'ANEM sur les prédateurs

13 mars

Colloque à l'Assemblée nationale sur la différenciation territoriale

25-26 mars

4^{es} Assises nationales des risques naturels

L'ÉLU DU MOIS

LUCIEN GILLY, TOUTE UNE VIE EN MONTAGNE

Ancien exploitant agricole, Lucien Gilly est depuis 2008 maire de Jausiers dans les Alpes-de-Haute-Provence et, à ce titre, a été membre du Comité directeur entre 2010 et 2018. Située dans la vallée de l'Ubaye, cette commune de 1 100 habitants, avec une densité démographique de 10 habitants au km², a pour particularité d'avoir avec le col de la Bonette (2 715 m) la plus haute route d'Europe. Elle appartient à la communauté de communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon dont les treize communes totalisent 7 600 habitants, depuis la fusion en 2017 de deux communautés de communes.



À la tête de sa commune, Lucien Gilly mène un combat incessant pour la qualité de vie de ses habitants afin de leur offrir toutes les raisons d'y rester. Particulièrement attaché à l'école primaire locale, il a mis en place une section maternelle, une crèche, une cantine scolaire et un centre de loisirs à destination des jeunes. Ce sont 159 000 euros de subventions annuelles que le maire de Jausiers investit dans son école, notamment en vue d'assurer la gratuité du transport scolaire, conscient qu'il s'agit du meilleur garant de la dynamique de la population locale.

Les questions de scolarité sont également au cœur des discussions avec la commune voisine de Faucon-de-Barcelonnette (318 habitants) en vue d'une fusion pour créer une commune nouvelle. L'enjeu est de maintenir la scolarisation sur place des enfants afin de ne pas avoir à payer de contribution aux communes d'accueil et, par conséquent, en n'accordant des dérogations que dans des cas dûment justifiés (pour ne pas séparer les fratries ou assurer la continuité des cursus).

Autre action déterminée pour garantir le maintien de la population : la municipalité vient de s'engager dans la réalisation d'un EHPAD d'une capacité d'accueil de quinze personnes, qui proposera des hébergements autonomes en deux pièces, une salle commune et divers services d'aide à la personne tels que la livraison de repas et des permanences médicales régulières.

COMITÉ DIRECTEUR

Vers une contribution au Grand débat

Lors de sa réunion du 7 février à l'Assemblée nationale, le Comité directeur a débattu de la nouvelle organisation territoriale de l'Association, fait le point sur l'actualité des textes législatifs en cours de discussion et décidé de faire une contribution au Grand débat national.

S'agissant de la nouvelle organisation territoriale de l'Association, la présidente Annie Genevard a rendu compte des conclusions du groupe de travail dédié. Une des solutions serait de créer un certain nombre de sections locales (le nombre de 40 a été avancé) dont l'animation serait confiée à des responsables locaux (entre un et trois). Avec un fonctionnement le plus léger possible, les sections devraient organiser une réunion par an avec les élus locaux, si possible dans la perspective du Congrès annuel de l'Association, et mener des actions visant à susciter des adhésions (par exemple l'organisation de formations). La proposition de loi portant création de l'Agence nationale de cohésion des territoires et le projet de loi d'orientation des mobilités ont ensuite été les deux points de l'actualité législative abordés pour envisager d'y intégrer une meilleure prise en compte des réalités de la montagne (voir pages 13 et 14).

Enfin, en écho à l'actualité du Grand débat national, les membres du Comité directeur ont longuement évoqué les difficultés du quotidien liées au nouveau cadre institutionnel issu de la réforme territoriale pour faire entendre la spécificité de leurs territoires. Ils ont exprimé avec force leur volonté de revenir sur plusieurs aspects de la loi NOTRe, encouragés en cela par certains propos récents du président de la République. La proposition de loi sénatoriale visant à assurer une plus juste représentation des petites communes au sein des conseils communautaires a été citée à plusieurs reprises comme pouvant y contribuer. Le Comité directeur a donc décidé de rassembler son analyse et ses propositions sous la forme d'une contribution.

